



REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché

Il s'agit d'un marché de services à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de la commune de NOYELLES LEZ SECLIN.

L'effectif susceptible de fréquenter le restaurant se répartit entre des enfants des classes maternelles, élémentaires et d'adultes, pour le repas du midi durant la période scolaire, les centres de loisirs intermédiaires de Toussaint, d'Hiver, de Printemps, et le Centre d'été.

Pouvoir adjudicateur

Mairie de NOYELLES LEZ SECLIN

Mode de passation

Marché public passé en procédure adaptée, par consultation en application de l'article 27 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de remise des offres : **vendredi 24 décembre 2021 12h**

Conditions de l'appel d'offres

Le marché pourra être renouvelé. Le nombre de reconduction est fixé à 1 (une), la durée totale du marché ne pourra excéder 2 (deux) années. Le pouvoir adjudicateur prendra par écrit la décision de reconduire le marché. Cette décision sera notifiée au titulaire 3 (trois) mois avant la fin du marché. Le titulaire peut refuser la reconduction du marché par décision écrite notifiée au pouvoir adjudicateur dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la décision de reconduction. Le titulaire est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

Chaque bon de commande détermine le volume de la commande.

Les offres seront valables durant 90 jours après la date de réception.

La Personne Publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Information à communiquer dans l'offre

-Prix des repas :

Base : 20% d'ingrédients bio dans l'ensemble des repas fournis

-Détails de la politique d'approvisionnement (mémo technique) en matière de :

- Origine des ingrédients (indiquer en particulier le % des produits locaux) et choix des ingrédients en fonction de la saison
 - Introduction du bio dans les approvisionnements (travail en amont avec les producteurs, appartenance à des associations participant à la promotion du bio, animations sur le bio par affiches et sensibilisation du personnel de cantine)
 - Organisation Qualité éventuellement mise en place (traçabilité des ingrédients, justificatifs relatifs aux ingrédients bio, contrôles réalisés en interne sur la qualité des produits, formation du personnel et formation du personnel communal)
- Références

Dématérialisation de la procédure

Conformément aux dispositions des articles 39 à 42 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la présente consultation, **fait l'objet d'une mise à disposition par voie électronique.**

Le candidat télécharge les documents du dossier de consultation sur le site internet de la commune

L'acheteur public s'engage à assurer l'intégrité des documents mis en ligne ainsi que la sécurité des transactions sur un réseau informatique accessible à tous les candidats de façon non discriminatoire.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le retrait du dossier de consultation est gratuit.

L'acheteur public a mis le dossier de consultation à la disposition des candidats sur un réseau informatique. L'accès aux documents se fait à l'adresse suivante : www.

<http://www.ville-noyelles-les-seclin.fr/Mairie/Services/MARCHES-PUBLICS>

Les offres devront être rédigées en langue française.

Pièces à fournir pour le dossier candidature

- Copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés publics
- Ses références, son chiffre d'affaire, ses 3 derniers bilans, ses moyens techniques et financiers, attestation d'assurance
- Acte d'engagement
- DC1-DC2-DC4 (si sous-traitance)
- CCAP
- CCTP
- BPU
- Mémoire technique fourni par le prestataire

Les pièces fiscales et sociales qui n'auront pas été remises au moment de l'ouverture des offres, devront être fournies par le candidat au plus tard 3 jours après la notification du marché.

Mode de règlement

Par mandat administratif dans un délai de 30 jours

Ouverture et jugement des offres

Les offres seront étudiées et classées selon la pondération suivante :

50% Prix

20% Origine des ingrédients : indiquer en particulier le % des produits locaux et le choix des ingrédients en fonction de la saison

20% Politique bio : introduction du bio dans les approvisionnements (travail en amont avec les producteurs, appartenance à des associations participant à la promotion du bio, animation sur le bio par affiches et sensibilisation du personnel de cantine).

10% Organisation qualité : traçabilité des ingrédients, justificatifs relatifs aux ingrédients bio, contrôles réalisés en interne sur la qualité des produits, formation du personnel et formation du personnel communal. Elaboration des menus en commissions.

Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires (techniques, administratifs), les candidats pourront faire une demande écrite via la plateforme de dématérialisation

Aucune réponse ne pourra être prodiguée dans les 8 jours précédents la date limite de remise des offres.